

VILLE DE LOUDUN

LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUDUN :

OBJET :

Location et entretien des vêtements professionnels
Entreprise : Société
INITIAL
Contrat N° C1078083

VU :

- les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 23.05.2020 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal de certaines attributions,

- DECIDE -

ARTICLE 1 :

Il convient de passer un contrat avec la Société INITIAL, pour l'exécution de la prestation de location et entretien des vêtements professionnels, blouses pour les cantinières et les ATSEM.

ARTICLE 2 :

Le contrat est passé pour une durée de 37 mois avec un total mensuel de 153,33 € HT soit 184 € TTC (total qui peut varier en fonction des quantités réellement exécutées).

ARTICLE 3 :

Le présent contrat est conclu avec la Société INITIAL, domiciliée 1 La Chardière 85250 CHAVAGNES EN PAILLER.

ARTICLE 4 :

Le montant de cette dépense interviendra à l'article 611 du budget de la Ville de Loudun.

ARTICLE 5 :

Il convient d'accepter et de signer le contrat avec la Société INITIAL.

ARTICLE 6 :

Le Directeur Général des Services de la Ville de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.

A LOUDUN, le 05 JUL. 2023



Le Maire,
Joël DAZAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : 05 JUL. 2023

Publié le : 06 JUL. 2023

Notifié le : 06 JUL. 2023

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20230705-DEC2023-145-AI
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023